



*Sologne des Rivières*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Le 14 septembre deux mille dix-sept, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 07 septembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Étaient présents : 22**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

**MARCILLY-EN-GAULT :**

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

**ORÇAY :**

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire

**PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :**

Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

**SALBRIS :**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Stéphanie DARDEAU, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :**

Monsieur Pierre MAURICE, , Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

**SOUESMES :**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

**THEILLAY :**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires.

**Absents excusés et Pouvoirs**

Monsieur Max BURON, pouvoir à Monsieur MAURICE

Madame Marie-Laure CHOLLET, pouvoir à Madame LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur PAVY

Monsieur Philippe DEBRE, pouvoir à Madame CARATY

Monsieur Claude LELAIT, pouvoir à Monsieur CHOPIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur René POUJADE

Madame BESSÉ, Monsieur BRUNET, fonctionnaires territoriaux assistant à la séance.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur René POUJADE est désigné comme secrétaire de séance.

---

En préambule de ce Conseil Communautaire, M. le Président souhaite rapporter deux informations :

- La réception de démission de Madame Agnès THIBAUT aux fonctions de Vice-Président déléguée aux finances.
- La délégation donnée à Monsieur Pierre MAURICE pour le développement économique.

M. le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la proposition de tarifs pour la demi-journée du mercredi dans le cadre du service de la petite enfance/enfance/jeunesse.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **2- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2017**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ - UNE ABSTENTION**

### **3- COMPÉTENCE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : PROJET DE RÉHABILITATION-RECONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE ALBERT LÉBOUL**

Après présentation de scénarii du cabinet IPK Conseil, l'Assistant à Maitrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale Albert LÉBOUL à Salbris,

Au vu de l'état de la structure de cet équipement stipulé dans plusieurs rapports effectués depuis 2004, une prise de décision est indispensable,

Après échanges en bureau communautaire sur les obligations financières de la CCSR pour porter l'ensemble des projets liés aux compétences de l'EPCI (*Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Plan Local de l'Habitat, dépenses liées au Syndicat Mixte Ouvert pour le déploiement du haut débit, GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et protection des inondations avec une prise en charge, à ce jour, en totalité portée par la CCSR ainsi que les impacts financiers en cours d'étude liés à la prise de compétences obligatoires telles que le développement économique*),

Après présentation du rapport de la DDFip de la situation financière en bureau communautaire et transmission aux membres du Conseil Communautaire,

Il est solennellement demandé à l'Assemblée si la piscine intercommunale est un équipement nécessaire pour la communauté de commune et, dans l'affirmative, si elle poursuit son travail sur les différents projets de faisabilité notamment au regard du financement.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ - 20 POUR - 5 CONTRES - 2 ABSTENTIONS**

#### **4- STATUTS DE LA CCSR**

Vu la délibération en date du 12 juin 2015 adoptant les statuts de la CCSR,

Vu l'impact de la loi NOTRe sur les conditions de bonification de la DGF qui porte à 9 compétences obligatoires, rappelé par la Préfecture dans un mail le 08 août 2017,

En effet, quant à la compétence GEMAPI, elle devient une compétence obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et n'appelle aucune possibilité de dérogation par l'Autorité de l'État. Cependant, les services de l'État travaillent conjointement avec les syndicats de rivières pour qu'une mise en œuvre effective de cette compétence soit organisée de manière cohérente sur le Département et par bassin.

Quant à la compétence « Logement et cadre de vie », Monsieur le Président précise que la prise de cette compétence ouvre droit à la DGF bonifiée sans entraîner, de fait, des dépenses supplémentaires.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier les statuts de la CCSR et d'y inclure ces deux compétences.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ - UNE ABSTENTION**

#### **5- SCHÉMA DE MUTUALISATION**

Vu le schéma de mutualisation adopté par délibération du 10 novembre 2015,

Et vu les compétences exercées par l'EPCI, Monsieur MAURICE rappelle que l'assemblée souhaite un DGS à 100%. Cependant, il explique que l'impact financier d'un DGS à 100% pour l'EPCI est trop important, que l'impact financier sur la bonification de la DGF de la Communauté de Communes dû à la disparition d'un service commun n'est pas négligeable, que dans l'application du schéma de mutualisation le besoin d'un DGS à 100% pour l'EPCI ne se justifie pas.

Il est proposé au conseil de se remettre dans la configuration du schéma de mutualisation pour le poste de DGS et de lancer sans tarder le recrutement d'un nouveau DGS à mutualiser.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ - 23 POUR - 1 CONTRE - 2 ABSTENTIONS**

#### **6- GESTION FINANCIÈRE DE LA CCSR**

Monsieur le Président explique que vu les nouvelles compétences notamment économiques et financières attribuées à la CCSR, et compte tenu de la démission de Madame Agnès THIBAUT aux fonctions de Vice-Président déléguée aux finances,

Il est proposé que la Communauté de Communes contractualise avec un cabinet d'expertise financière qui accompagnera le DGS mutualisé dans l'analyse et la préparation des dossiers relatifs aux finances.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ - 1 ABSTENTION**

## 7- DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président rappelle que ces décisions concernent :

- Le réajustement des dépenses suite à une « grosse » facture de chauffage à l'ancien siège de la CCSR.
- La prise en compte des loyers de la commune de Selles-Saint-Denis pour la location du garage pour les le mobilier et les objets de l'église sinistrée qui permettent d'équilibrer les recettes.
- La régularisation des lignes budgétaires par rapport au 1259 arrivé après le vote du budget, ainsi que le réajustement des dotations et du FPIC.
- La prise en compte des dépenses liées au recrutement d'un cabinet pour les transferts des zones d'activités (42 000 €).
- Et divers réajustements suite aux demandes du Centre des Finances Publiques de Lamotte sur l'imputation de certaines dépenses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8- AJOUT DE TARIFS 2017 POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Monsieur Pierre MAURICE rappelle que consécutivement à la suppression des TAP et au retour à la semaine scolaire sur 4 jours le mercredi redevient potentiellement une journée pleine au centre d'accueil. Pour répondre à la demande de certaines familles et la volonté de ne pas les pénaliser, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un tarif de demi-journée pour le mercredi. Ce tarif est établi sur la même base que pour les journées pleines des petites et grandes vacances.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h50.

Le Président,

**Olivier PAVY**

